



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

perspectives

Question écrite n° 5819

Texte de la question

M. Damien Meslot attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur le devenir de la maison d'enfants à caractère sanitaire (MECS) de Dormillouse à Embrun (05). En effet, cette structure accueille et soigne en hospitalisation complète 36 enfants de six à douze ans atteints de troubles somatopsychologiques. Malgré ses bons résultats, cet établissement, qui emploie près de 40 personnes, est menacé de fermeture au motif que l'agrément d'accueil psychiatrique ne lui serait pas renouvelé par l'agence régionale de la santé. Les parents des enfants se trouveraient sans aucune autre solution d'accueil si cet établissement venait à cesser son activité. C'est pourquoi il lui demande de bien vouloir tout mettre en œuvre pour délivrer à la MECS de Dormillouse l'autorisation d'exercer une activité de soins de suite et de réadaptation afin que ses activités puissent être reconduites.

Données clés

Auteur : [M. Damien Meslot](#)

Circonscription : Territoire de Belfort (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5819

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [2 octobre 2012](#), page 5280

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)